

Voici un modèle de lettre ouverte du CESS de 2021, réalisé par un élève de rhéto.

Pour vous aider, ce modèle est annoté.

Consignes :

Rédigez une lettre ouverte adressée à Marc Dugain et Christophe Labbé en réaction à leur opinion selon laquelle, **à l'ère des réseaux sociaux et du numérique, « la citoyenneté n'est plus qu'un mot fossile »**.

Défendez votre position à l'aide de trois arguments personnels. Ceux-ci pourront être nourris de vos connaissances, de vos expériences ainsi que des documents. Cependant, aucun « copier-coller » ne sera toléré.

A titre indicatif, votre extrait devrait comporter au minimum 400 mots.

INTRODUCTION :

Chers Marc Dugain et Christophe Labbé,

Je me permets de vous écrire en réaction à la lecture des pages 90-93 de votre livre intitulé *L'homme nu. La dictature invisible du numérique*¹. Dans cet ouvrage, vous affirmez que le pouvoir n'est plus entre les mains des politiques mais entre celles des big data (entreprises exploitant les données numériques collectées par les nouvelles technologies). Vous faites remarquer que nous nous dirigeons vers une nouvelle gouvernante : la réglementation algorithmique, qui menace la démocratie et le rôle du citoyen. Permettez-moi de vous faire part de mon opinion quant au fait que « la citoyenneté n'est plus qu'un mot fossile » à l'ère des réseaux sociaux et du numérique. Je suis en adéquation avec la plupart de vos arguments, j'é mets cependant quelques réserves sur certains points.

- Rappel de la thèse à laquelle l'élève réagit
- Précision de termes compliqués, puisque cette lettre est aussi destinée à un lecteur lambda, non-expert en la matière.
- Thèse de l'élève par rapport aux propos auxquels il réagit.

¹ Publié en 2016 par l'éditeur Place des éditions à Paris.

DEVELOPPEMENT :

Argument 1

Tout d'abord, je suis d'accord lorsque vous mentionnez que la réglementation algorithmique est dangereuse pour la démocratie et destitue les politiques. Néanmoins, je pense que l'idéal serait de combiner politique et big data sans que l'un ne cherche à prendre l'ascendant sur l'autre. Les réseaux sociaux et Internet constituent un excellent moyen de communication, d'échange et de partage, comme le mentionne Marie-Sarah Delefosse, spécialiste de l'éducation, dans l'article *Jeunes et médias sociaux. Quels enjeux ?* paru en sur CPCP en 2016. Allier politique et réseaux sociaux permettrait de faciliter, conscientiser et informer les citoyens sur la vie politique et le rôle qu'ils y ont à jouer. Après tout, les réseaux sociaux sont faciles d'utilisation et d'accès. J'ai, personnellement, déjà reçu des pétitions et fait des dons pour Greenpeace et WWF via internet, c'est simple et rapide. De plus, qu'on le veuille ou non Internet est là et ne compte pas disparaître. La meilleure solution est donc de s'unir à cette nouvelle technologie plutôt que de la combattre. D'autant plus qu'elle est de plus en plus utilisée puisqu'une étude sur 50 000 personnes de 26 pays a démontré que 51% des répondants utilisent les médias sociaux pour avoir accès à l'information.

- Argument de l'auteur sur lequel l'élève débute son développement (+ accord ou désaccord avec l'argument en question)
- Nuance apportée par l'élève quant à l'argument
- Exemplification du propos grâce à une illustration personnelle
- Utilisation des informations présentes dans les documents du CESS

Argument 2

Ensuite, je suis de votre avis sur le fait que la surveillance exercée sur les politiciens et les citoyens par les algorithmes peut susciter la méfiance. Cependant, je pense qu'un certain contrôle est nécessaire afin de nous proposer un contenu pertinent ? Toutefois, ce contrôle doit être limité. Les big data ne peuvent avoir accès à tout ce que nous faisons ni à nos vies privées. Elles sont bien utiles dans l'utilisation de logiciel GPS mais le sont-elles réellement lorsque l'on effectue une recherche internet ? A qui n'est-ce pas arrivé de rechercher une certaine gamme de voiture et de revenir 30 minutes plus tard dans des mails, et y retrouver des publicités de cette même voiture ? Je pense donc que cette surveillance doit être réglementée et qu'il doit être possible pour chaque citoyen d'y mettre ses propres limites. De nos jours, il existe par exemple la géolocalisation ou les cookies que l'on peut désactiver. Néanmoins, ne vous est-il déjà pas arrivé, malgré la désactivation de ces paramètres, de voir que Google vous propose un restaurant à 1km d'où vous vous trouvez ? Le citoyen a donc bien le droit et le pouvoir de désactiver cette surveillance. Cependant, je parle, moi, de vraiment avoir le choix de les désactiver et non d'avoir l'impression de pouvoir le faire.

- Argument de l'auteur sur lequel l'élève débute son développement (+ accord ou désaccord avec l'argument en question)
- Nuance apportée par l'élève quant à l'argument
- Exemplification du propos grâce à une illustration personnelle

Argument 3

Enfin, je pense qu'en alliant Internet et politique, les réseaux ne doivent pas prendre l'ascendant sur la politique. Les réseaux sont une source d'informations infinie mais tout ce qui s'y trouve n'est pas toujours juste et il est impératif de toujours vérifier les sources des informations en question. Le danger avec internet est que tout y est toujours simplifié. Les effets sont démultipliés grâce à cet effet de masse. Des milliers de personnes partagent et « likent » sur les réseaux sociaux des publications évoquant tout et son contraire. Un domaine, particulièrement, attire mon attention : celui de la justice. Des « posts » et des pétitions sur différents cas d'injustice sont tous les jours publiés et reçoivent des milliers de « likes ». Le problème avec ce système est le suivant : ce n'est alors plus la justice et les personnes compétentes dans ce domaine qui rendent justice, mais ceux qui ont vu cette publication. Le célèbre cas de George Floyd qui a secoué l'Amérique en est un excellent exemple. Les gens ont manifesté et ont obtenu la justice qu'ils souhaitaient. Dans le cas de cette affaire, les conséquences ont été plutôt positives mais d'autres cas pourraient ne pas se finir aussi bien si on laisse le pouvoir juridique aux mains du peuple. Je pense que les réseaux présentent de nombreux avantages mais que pour certains domaines, il est préférable que les médias sociaux ne s'en mêlent pas.

- Argument personnel de l'élève
- Exemplification du propos grâce à une illustration personnelle

Conclusion

En conclusion, je pense que la coopération entre politiciens et réseaux sociaux est nécessaire et inéluctable. Les nouvelles technologies présentent de nombreux avantages, bien qu'il faille les utiliser à bon escient. La surveillance des big data sur la population est pour certains chose utile, mais doit être réglementée afin de ne pas porter atteinte à la liberté de chacun. Je crois également que certains domaines, comme le domaine juridique, doivent rester à leur place et les réseaux n'ont pas à interférer dans ces domaines. Que la justice reste au tribunal et les affaires publiques sur les réseaux. En bref, je pense que non, la citoyenneté n'est pas un mot fossile et que, justement, dans une ère où l'on cherche à nous prendre notre pouvoir de citoyen il faut se battre et exercer un pouvoir comme nous ne l'avons encore jamais fait.

Je vous remercie pour votre lecture et vous présente, Messieurs Dugain et Labbé, mes plus sincères salutations.

Cordialement. (964 mots)

- Rappel de la thèse de l'élève
- Rappel du propos auquel l'élève réagit
- Résumé des arguments développés
- Formule de politesse